



MAIRIE DE
GOMMECOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
ARRONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☐ 01.30.93.06.91

☎ 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du mercredi 16 mai 2018

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), Mme Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe), M. Mouloud Abdedou (3^{ème} adjoint), Mmes Jacqueline Lemercier et Karine Macerelle, MM. Patrick Hérouin, Gérard Solaro, Fabrice Guénand et Arnaud Thomas

Absents excusés :

Mmes Stella Hébert-Le Bronec qui donne pouvoirs à M. Patrick Hérouin, Mme Ajéra Aoun qui donne pouvoirs à M. Fabrice Guénand

La secrétaire de séance est Mme Christelle Rundstadler

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil et en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal et propose d'y rajouter le point suivant dans les délibérations diverses : intégration de biens sans maître.

Les conseillers à l'unanimité dont deux pouvoirs approuvent la modification de l'ordre du jour.

Approbation du dernier PV de Conseil Municipal

- 1) Approbation du projet de mise aux normes acoustiques de la classe maternelle et demande de subvention DETR
- 2) Approbation du projet de mise aux normes d'accessibilité aux handicapés des toilettes de la bibliothèque et demande de subvention DETR
- 3) Délibérations diverses
 - Intégration biens sans maître
- 4) Avancement des commissions
- 5) Questions diverses

1. Approbation du projet de mise aux normes acoustiques de la classe maternelle et demande de subvention DETR

M. le Maire remercie M. Hérouin pour son implication dans le projet de la classe maternelle et propose de délibérer à ce sujet.

Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le projet de mise aux normes acoustiques de la salle de classe maternelle.
Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR – exercice 2018- circulaire du 12 avril 2018, soit 30% du montant des travaux HT plafonné à 117 000€ pour la catégorie n°2,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont 2 pouvoirs,

ADOPTE l'avant-projet de mise aux normes acoustiques de la salle de classe maternelle pour un montant HT de 3 223€ HT soit 3 867.60€ TTC.
DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR programmation 2018,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention DETR	30%	soit	967€
Part collectivité	70%	soit	2 256€

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2018, article 2135 section d'investissement,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

2. Approbation du projet de mise aux normes d'accessibilité aux handicapés des toilettes de la bibliothèque et demande de subvention DETR

Monsieur le Maire dit qu'il faut délibérer sur le projet des toilettes de la bibliothèque
Le conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le projet d'aménagement aux normes PMR pour les toilettes de la bibliothèque,
Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR – exercice 2018- circulaire du 12 avril 2018, soit 30% du montant des travaux HT plafonné à 117 000€ pour la catégorie n°2,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont 2 pouvoirs,
ADOPTE l'avant-projet de mise aux normes PMR des toilettes de la bibliothèque municipale pour un montant HT de 3 425.58€ HT soit 3 768.14€ TTC.
DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR programmation 2018,
S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Subvention DETR	30%	soit	1 027.67€
Part collectivité	70%	soit	2 397.90€

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2018, article 2135 section d'investissement,
AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

3. Délibérations diverses

Intégration biens sans maître

Monsieur le Maire dit que l'Etat propose à la commune de prendre possession de biens sans maître sur le territoire communal. Si la commune ne prend pas possession de ces biens, l'Etat en deviendra propriétaire.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants

Vu le code civil, notamment son article 713

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L1123-4

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 mai 2017 listant les immeubles susceptibles d'être vacants et sans maître sur le territoire de la commune de Gommecourt publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Yvelines et paru dans le bulletin d'annonces judiciaires et légales du journal Le Parisien éditions Yvelines du 1^{er} juin 2017

Vu le certificat du Maire de la commune de Gommecourt en date du 5 février 2018 attestant l'accomplissement des formalités d'affichage en mairie

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DRCL3-023 du 3 avril 2018

Vu l'avis de publication du 30 septembre 2016

Vu le certificat attestant l'affichage aux portes de la mairie de l'arrêté municipal susvisé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, dont 2 pouvoirs

- EXERCE ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les parcelles suivantes : A176, A201, A1045, C8, C22, C37, C50, C62, C63, C68, C72, C73, C75, C83, C84, C94, C100, C103, C106, C198, C222, C271, C461, C486, C490, D28, D49, D50, D170, D171, D223, D255, D267, D287, D306, D411, D412, D415, G57, G64, G80, G93, G104, G105, G192, G228, G229, G313, G314, G347, G361, G447, G466, G477, G517, G576, G674, G675, G899, ZB53, ZF109, ZF110, ZH35, ZH 39, ZH 131,

- DECIDE que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

- M. le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de cet immeuble et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

4. Avancement des commissions

Commission BMO :

Une réunion aura lieu la semaine prochaine pour la rédaction du prochain bulletin municipal.

M. Solaro propose de faire un bulletin essentiellement consacré au budget qui pourrait être distribué avant l'été.

5. Questions diverses

Extinction de l'éclairage public

Mme Bocquiaux dit que Mme Rundstadler et elle-même ont rencontré Mme Nicole Barrat en mairie la semaine dernière. Mme Barrat est venue présenter les doléances de plusieurs habitants de la commune au sujet de l'extinction de l'éclairage public la nuit. Elle leur a rapporté que les gens se sentaient en insécurité depuis l'extinction. Le conseil municipal estime qu'il n'y a pas lieu de surseoir à cette décision.

Distribution du courrier

M. Solaro dit que cela fait plusieurs fois que le courrier n'est pas distribué. Il en a demandé les raisons à la factrice chargée de la distribution, elle lui a répondu qu'elle n'était pas toujours remplacée lors de ses absences ou congés. M. Solaro dit qu'il faudrait entreprendre une démarche auprès de la poste à ce sujet afin que la continuité du service public soit respectée. Les conseillers municipaux approuvent, M. le Maire charge M. Solaro de la rédaction du courrier à ce sujet.

M. Hérouin dit que Mme Stella Hébert-Le Bronec lui a donné des questions à soumettre au conseil municipal.

Déchetterie

Quand aurons-nous accès à la déchetterie de Gasny ?

M. le Maire répond que la participation financière de la CCPIF est fixée par l'intercommunalité de l'Eure qui a la gestion la déchetterie de Gasny, que le montant de cette participation a doublé par rapport à l'an passé et qu'il faudrait que la commune finance la différence, ce qui représente plus de 20 000 €, ce qui rend le projet infaisable.

Les conseillers municipaux disent que ce serait bien d'organiser une collecte de déchets verts toutes les deux semaines pendant la période de tonte. M. Solaro dit que l'on pourrait adresser un sondage aux habitants avec le bulletin municipal pour savoir qui serait intéressé.

Boite à livres

Qu'en est-il du projet d'installer une boite à livres sur la commune ?

Mme Bocquiaux dit que les employés communaux ont fait la boite, il faut choisir l'endroit où l'installer.

Mme Rundstadler dit que la boite à livres d'une commune voisine est pillée régulièrement.

Place de l'église

Qu'en est-il du marquage au sol de la place de l'Eglise ?

M. le Maire dit que ce n'est pas encore fait.

M. Hérouin dit que l'on pourrait mettre des dalles alvéolées sur le trottoir devant l'école et la maison de M. Schuler afin de faciliter la circulation des piétons en cas de pluie.

Les conseillers municipaux en sont d'accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 21h25

Délibération n°1 : Approbation du projet de mise aux normes acoustiques de la classe maternelle et demande de subvention DETR

Délibération n° 2 : Approbation du projet de mise aux normes d'accessibilité aux handicapés des toilettes de la bibliothèque et demande de subvention DETR

Délibération n° 3 : Intégration biens sans maître

Mouloud Abdedou

Gérard Solaro

Karine Macerelle

Jacques Guérin

Jacqueline Lemercier

Patrick Hérouin

Fabrice Guénand

Christelle Rundstadler

Roselyne Bocquiaux

Arnaud Thomas